

Note sur la hausse des frais d'inscriptions pour les étudiants extracommunautaires dans les universités françaises

Le projet :

Le projet du gouvernement est d'augmenter les frais d'inscriptions des étudiants étrangers inscrits en licence de 170 à 2 770 euros, en master de 243 à 3 770 euros et en doctorat de 380 à 3 770 euros (ce qui multiplie par 15 les frais d'inscription).

Sont concernés par cette mesure tous les étudiants issus de pays ne se situant pas dans l'Union européenne.

Les arguments invoqués par le gouvernement :

Cette hausse s'inscrit dans le cadre gouvernemental du plan « Bienvenue en France », qui vise à attirer davantage d'étudiants internationaux. Le plan promet d'améliorer la politique des visas et les conditions d'accueil des étudiants, mais aussi d'investir 10 millions d'euros dans des initiatives concrètes des universités, et 5 millions d'euros pour soutenir les nouvelles initiatives de partenariats entre les établissements français et étrangers. On investit dans l'enseignement supérieur français en utilisant l'argent des étudiants étrangers.

De plus, le gouvernement se justifie en expliquant que malgré cette hausse sans précédent, les frais d'inscriptions ne représentent qu'un tiers des frais de scolarité réels.

Enfin, le gouvernement affirme que le faible coût des universités en France découragerait certains candidats qui s'inquiétaient de la qualité des enseignements.

Les réels arguments du gouvernement :

À travers cette politique l'état souhaite diminuer le nombre d'inscriptions d'étudiants étrangers afin de passer le cap démographique que connaît l'enseignement supérieur depuis quelques années, sans avoir à investir dans le système éducatif.

L'État s'inscrit depuis plusieurs années dans des politiques néolibérales. La hausse des frais d'inscriptions pour les étudiants extracommunautaires n'est que le premier acte d'une politique globale et préfigure une généralisation des frais d'inscription pour l'ensemble des étudiants. Le gouvernement veut faire reposer le fonctionnement des universités sur les étudiants qui à terme ne seront plus des usagers, mais des clients comme dans les modèles anglo-saxons.

La mobilisation s'organise :

Dès le 10 décembre, la conférence des présidents d'université (CPU) s'est opposée à ce changement, estimant qu'elle n'est pas adaptée aux problèmes de financement des universités.

Au 23 janvier au moins dix universités ont annoncé qu'elles n'appliqueraient pas la hausse des frais d'inscriptions (Clermont-Auvergne, Rennes II, Toulouse II, Aix-Marseille, Angers, Le Mans, Poitiers, Nanterre, Lyon II et Caen)

Beaucoup d'autres se sont, à travers leur conseil d'administration, opposées à la mesure sans toutefois renoncer à appliquer les mesures gouvernementales, c'est notamment le cas du Havre, de Rouen, Bordeaux, Limoges, La Rochelle ou encore Grenoble.

Les deux principaux syndicats étudiants (l'UNEF et la FAGE) sont également contre ces mesures. Ces organisations dénoncent une mesure discriminatoire. « Ce n'est pas la hausse des frais de scolarité qui va attirer les étudiants étrangers. Pour augmenter l'attractivité des facs, il vaudrait mieux s'intéresser aux vrais problèmes que rencontrent ces étudiants. Il faudrait par exemple limiter le nombre de démarches administratives, alléger les conditions de ressources et d'hébergement, qui sont souvent impossibles à remplir pour des étudiants qui en plus n'ont souvent jamais mis les pieds sur le sol français, "Le gouvernement cherche à attirer uniquement les étudiants les plus fortunés." »

Les arguments contre cette mesure :

Cette hausse des frais d'inscriptions est en parfaite contradiction avec les valeurs d'accueil, d'accompagnement, de solidarité et d'ouverture sur le monde qui sont celles de l'université publique française.

Il est parfaitement absurde de croire que la hausse des frais d'inscriptions va attirer plus d'étudiants, la seule conséquence sera d'empêcher les étudiants les plus précaires de venir en France.

Cette mesure instaure des droits différenciés entre les étudiants qui vont étudier dans les mêmes cours, qui vont vivre ensemble tout au long de l'année, une telle discrimination n'est pas acceptable au sein de nos universités.

La hausse des frais d'inscriptions met en péril certaines filières qui attireraient énormément d'étudiants étrangers, notamment dans les universités avec un fort pourcentage d'étudiant étranger, comme c'est le cas au Havre (20 % d'étudiants étrangers soit environ 1600 sur les 8000 que compte l'université).

Le mal est déjà fait, en effet les nouveaux tarifs sont déjà présents sur Campus France. Par exemple à l'université Paris 8 (université avec un % d'étudiant étranger élevé) a enregistré une baisse de 84 % de pré inscriptions d'étudiants étrangers par rapport à la même date l'année dernière.

Hors frais d'inscription, un étudiant étranger dépense en moyenne, sur 12 mois, 11 048 euros sur le territoire français. Les étudiants extra communautaires contribuent donc largement à l'économie nationale.

La mise en place de cette hausse ne s'est faite sans aucune concertation, ni avec les universités ni avec les organisations étudiantes.